



Christine Davoudian

Médecin dans un centre de Protection maternelle et infantile (PMI) à Saint-Denis (93). Elle est l'auteure des films professionnels, *Accoucher en terre étrangère*, *Une terre d'avenir* et *Familles en errance* (édités par l'association Le récit voyageur, à commander par mail : christinedavoudian57@gmail.com). Elle a coordonné deux ouvrages collectifs chez Érès, dans la collection « 1001 BB » : *Mères et bébés sans-papiers* (2012) et *La grossesse, une histoire hors normes* (2014).

1. Protection maternelle et infantile.

2. Numéro du SAMU social.

Mères et bébés sans-papiers

SORTIR DE L'OMBRE

Soignants et puéricultrices croisent beaucoup de mères sans-papiers. Face aux méandres de l'administration, elles doutent de leur existence.

À moins de ne rien vouloir entendre, il est impossible d'ignorer les bouleversements du monde, quand on travaille dans un établissement du service public tel qu'un centre de PMI¹, une crèche ou une école. Les insécurités, les violences et les guerres jettent sur les routes des millions de personnes contraintes à l'exil, sans espoir de retour à moyen terme. Dans nos consultations de PMI, nous croisons beaucoup de femmes sans titre de séjour, ni perspectives de régularisation.

En clinicienne du prénatal, je m'intéresse tout particulièrement aux femmes enceintes, arrivées seules, en dehors du « classique » regroupement familial. Isolées, elles transitent dans des hébergements précaires, et finissent souvent en errance dans les hôtels sociaux du 115². Face à la dure réalité des contextes politique et législatif actuels et dans un climat de suspicion généralisée, ces femmes portent en silence les marques d'une « non-existence » légale et l'angoisse d'un quotidien potentiellement dangereux. Les doutes sur les possibilités de rester, l'attente et les discriminations du présent provoquent une difficulté à penser l'avenir et affectent leur vie psychique, particulièrement lorsqu'elles deviennent mères. Par

ailleurs, les motifs même de l'exil et les conditions de leur voyage recèlent tout un potentiel traumatique : violences collectives mais aussi intrafamiliales. Enfin, beaucoup d'entre elles ont laissé des enfants dans leur pays d'origine, dans des situations incertaines, et elles n'ont aucune garantie de les voir à nouveau.

Le risque de l'invisibilité

Nous le savons tous, il ne suffit pas de se présenter « en chair et en os » pour exister, il faut aussi fournir les preuves de notre appartenance : carte d'identité, passeport, livret de famille, titre de séjour, etc. Exister, pour nos institutions sectorisées, se complique en l'absence d'adresse, ou de justificatif de domicile. Combien de nos patientes se sont heurtées à des portes closes, y compris dans nos maternités, pour n'avoir pu apporter de preuve d'attachement à un territoire en France !

Cette impossibilité à témoigner de sa propre existence a une grande incidence sur le rapport à soi et aux autres. Ces femmes risquent une errance psychique, alors qu'elles ont déjà perdu leur langue, leur culture, leur statut social et leur famille.

Une transmission impossible ?

« On ne sait pas que tu es là, tu n'existes pour personne, tu n'es

rien », me disait Sylvie, d'origine togolaise, qui n'avait pas été reçue par le service social de sa ville de résidence, du fait de sa situation administrative. Elles sont nombreuses, ces femmes enceintes vulnérables, à faire part de cette douloureuse « perte d'existence », qui entre parfois en résonance avec d'autres pertes, et ravive une blessure narcissique ancienne. Je pense à Sidonie, venue de Côte d'Ivoire, qui n'avait pu s'inscrire dans une maternité, en l'absence de pièce d'identité « avec photo ». Elle ne possédait qu'un extrait de naissance, et martelait avec des sanglots désespérés : « Mais on existe bien, puisqu'on est née ! » Cette remise en cause de son identité renvoyait à une autre rupture : sa propre mère l'avait confiée bébé à une tante, et n'était jamais revenue.

Je pense aussi à Mme A., une veuve dont le mari avait été assassiné en Tchétchénie, et qui, lors d'un contrôle d'identité, tentait d'expliquer à un agent de police, qu'elle était attendue à la maternité. Clouée sur place par un lapidaire : « Tais-toi ! Tu n'es rien ! », elle perdit connaissance. Une répétition de la violence. « Être sans-papiers, ce n'est pas quand même être en papier ? », remarquait l'une de mes patientes, malienne, déprimée par les méandres kafkaïens de l'administration, qui lui renvoyait



régulièrement une fin de non-recevoir. Cela m'évoque aussi Annette, venue du Cameroun, qui, à la énième visite à la préfecture pour obtenir un titre de séjour, a brutalement « *pété un câble* », et s'est dénudée devant ces fonctionnaires « *sourds et aveugles* », en hurlant qu'elle existait bel et bien, qu'elle était « *faite de chair et d'os, comme eux* » et qu'elle n'était « *pas un animal* ».

Il n'est pas rare que, de guerre lasse, ces futures mères nous présentent leur corps comme s'il était vide, mais aussi peut-être avec l'espoir fou d'une « bio-légitimité³ », qui ferait que leur grossesse serait susceptible de leur offrir des égards, un droit d'existence et, au-delà, des droits⁴. L'enfant faciliterait l'obtention des « papiers » tant désirés : c'est ce que pense une partie de l'opinion publique, et qu'elles entendent parfois, avec pour conséquence une atteinte narcissique majeure.

Sans titre de séjour, me disait une autre patiente, algérienne, « *on ne peut rien faire, on dépend des autres* ». Ce retour à une position de dépendance infantile est insupportable pour ces femmes qui, justement, ont cherché à devenir sujets de plein droit en France. Une situation qui n'est pas sans risque, sur le plan psychique comme dans la vie quotidienne, car susceptible d'induire de « *mauvaises rencontres* ». Je pense, entre autres, aux rapports contraints en échange d'une protection illusoire, ou au risque de prostitution.

Mettre au monde un enfant dans ces conditions soulève aussi des questionnements d'ordre symbolique. Comment inscrire son enfant

dans le réel, quand on peine à s'y inscrire soi-même ? Quelle transmission possible, si on ne trouve pas une aire d'accueil pour s'y blottir et déposer son histoire afin de ne pas en perdre les traces. Quelle sera la place de cet enfant, qui, dans une inversion des rôles, légitime sa mère, lui donne une naissance sociale ? Que recevra-t-il en héritage : la honte d'être soi⁵ ?

Des objets symboliques

Ces situations bousculent et déstabilisent nos actions. À l'errance, qui rend difficile le travail partenarial, s'ajoute le contexte législatif, qui réduit notre marge de manœuvre. Nous pouvons alors nous sentir impuissants et isolés. Pourtant, la femme enceinte qui se présente à nous dans un tel dénuement est porteuse d'une vie, elle témoigne de pulsions vitales. Nous devons soutenir cela, envers et contre tout. Inventer des aires d'arrimage. Partager avec ces mères sans-papiers et avec les autres nos propositions de soins et d'accompagnement, comme autant de rituels séculiers destinés à les inscrire dans le corps social. Tout mettre en œuvre pour que la France devienne pour elle et leur enfant une terre d'avenir. Carnets de maternité et de santé du bébé, échographie : ces objets prendront tout leur sens, et attesteront de leur présence signifiante pour

nous. D'autres objets peuvent remplir cette fonction. Lors d'une consultation, une patiente ivoirienne, venue avec son bébé, fixait avec grand intérêt mon banal stylo à bille. Je devinai l'importance qu'il pouvait revêtir pour elle et le lui offris en sou-

venir. Elle le prit sans hésitation et me dit : « *Je le donnerai à ma fille quand elle ira à l'école.* » Ce stylo, qui sert à remplir des dossiers pour des institutions ou des associations susceptibles d'ouvrir un futur aux femmes sans-papiers, sera ici transmis de mère à fille. Il atteste de notre rencontre, et symbolise l'existence de cette mère.

Le corps de nos patientes n'est pas un corps délinquant, ni un corps à part ou encombrant. C'est un corps habité par un sujet résistant, venu jusqu'à nous. Les épreuves, là-bas et ici, fragilisent ces mères. Certaines ont été meurtries par des événements traumatiques et doivent impérativement accéder à des soins psychothérapeutiques. Nous, professionnels du soin et éducateurs, sommes les témoins de leur existence douloureuse, et tentons, tant bien que mal, de restaurer leur identité, de les inscrire dans notre monde. Mais comment leur en donner le goût, quand il est si hostile ? Nos lieux de soins sont peut-être, avec l'école, les derniers accessibles, les derniers sécurisés. Le durcissement des lois expose ces femmes à une expulsion immédiate sans recours possible, restreint leur « *panier de soins* » et leur accès à la couverture médicale. Il est à craindre que nous ayons de plus en plus de mal à les rencontrer. Elles deviendront alors complètement invisibles. ■

« ON NE SAIT PAS QUE TU ES LÀ, TU N'EXISTES POUR PERSONNE, TU N'ES RIEN »
SYLVIE, UNE MAMAN SANS-PAPIERS



Mères et bébés sans-papiers, sous la direction de Christine Davoudian, éd. Érès, 2012.

3. Concept de Didier Fassin, sociologue : le corps malade ou souffrant comme accès à un droit d'existence. Voir « Bio-pouvoir ou bio-légitimité : splendeurs et misères de la santé publique », in *Penser avec Michel Foucault. Théorie critique et pratiques politiques*, Marie-Christine Granjon (dir.), éd. Kharthala, 2005.

4. La naissance d'un enfant en France ne confère nullement un titre de séjour à ses parents.

5. Voir à ce sujet « Enfants cachés, enfants expulsés, enfants sacrifiés ou la honte d'être soi », de Bernard Golse, in *Mères et bébés sans-papiers*, éd. Érès, 2012.